

Procès-verbal du comité directeur Haut-Doubs Karaté Shotokan (HDKS)

11 janvier 2021

Le lundi 11 janvier 2021, à 20h00 s'est réuni le comité directeur de Haut-Doubs Karaté Shotokan (HDKS) par visioconférence Zoom.

Les membres suivants étaient présents :

Mme Emmanuelle Agussol-Sylvestre, M. Alain Berthaud (Secrétaire général), M. Jimmy Claudet, M. Emmanuel Sylvestre (Président).

Excusé-e-s : M. André Bessant (Trésorier) qui donne son pouvoir à Emmanuel Sylvestre, Mme Anne Bessant.

Invité-e-s :

M. Laurent Cordier.

Le comité directeur désigne M. Emmanuel Sylvestre, en qualité de président de séance et M. Alain Berthaud, en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que le comité directeur est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION 1.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
RÉSOLUTION 2.	APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 21.10.2020	1
RÉSOLUTION 3.	DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS	1
RÉSOLUTION 4.	REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION	2
RÉSOLUTION 5.	SUIVI DES PROJETS	2
RÉSOLUTION 6.	DIVERS	2

Résolution 1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité [Pour 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 2. Approbation du PV de la réunion du 21.10.2020

Le PV de la réunion du Comité Directeur du 21.10.2020 est accepté à l'unanimité [Pour 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 3. Dossiers de demande de subventions

Le Président prépare les dossiers de demande de subventions à faire parvenir fin janvier à la :

- **Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs** : le dossier est complété et prêt à être envoyé.

- **Municipalité de Pontarlier** : Le dossier sera préparé et envoyé d'ici le 29 janvier 2021.

Résolution 4. Remboursement des frais d'inscription

Le Président rappelle que 33 semaines de cours sont au calendrier cette année. Depuis le début de saison, seulement 6 semaines de cours ont pu être dispensés en présentiel. Il y a eu également 8 semaines sans cours ou en visio depuis la Toussaint.

Il est discuté du geste qui pourrait être fait auprès des adhérents en fin de saison. S'il est possible de reprendre après les vacances de février, il pourra être proposé des mini-stages pour rattraper les cours. S'il n'est pas possible de rattraper les cours, il sera proposé une réduction sur l'inscription 2021-2022 aux adhérents de cette année. Le Président rappelle que le montant de l'inscription comprend :

- La cotisation à l'association de 25€ qui permet de payer les frais courants de l'association. En ce qui concerne la Licence FFKDA de 37€ (ou 36,25€ sans assurance) : le montant est reversé en totalité à la fédération ;
- Les frais pour la participation aux cours : 53€ pour les enfants et 73€ pour les adultes.

En fin de saison, un point sera fait par le Comité Directeur pour décider du montant qui pourra être déduit sur la saison 2021-2022, sachant que ce montant sera sur la base des frais pour la participation aux cours.

Résolution 5. Suivi des projets

- Achats divers : matériel d'entraînement (bouclier, 2 sacs de frappe, 1 buste) : Emmanuel a fait une demande de devis auprès de Sport Comtois par email mais n'as toujours pas reçu de réponse à ce jour. Il va demander un devis auprès de Noris; Mitaines pour les inscrits 2019-2020 : la commande va être passée dans les prochaines semaines ; Gourdes (prévues pour l'arbre de Noël) : Emmanuelle va passer la commande sur la base des inscrits. Elles seront distribuées à la reprise.
- Stage avec Lionel Froidure : Laurent vérifie avec Lionel la date du stage pour la fin de saison.
- Hommage à Jean-Jacques : possibilité de le faire en même temps que le stage.

Résolution 6. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

A Mouthe, le 11 janvier 2021.

Emmanuel Sylvestre
Président de séance

Alain Berthaud
Secrétaire de séance